



FORMATION 7H / 125 CM3

Permet de conduire une motocyclette 125 cm3 ou un scooter à 3 roues en toute sécurité.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité, depuis au moins 2 ans.

DURÉE DE LA FORMATION

7h minimum de formation sur 1 journée

TARIF

250€ TTC par personne pour 7 heures de formation.

Contact :

So-permis Lancaster
Olivier JEANMENNE



📞 06.59.69.00.66

✉ so.autoecole@gmail.com

CONTENU DE LA FORMATION

Phase 1 théorie : 2 heures

- Sensibilisation aux conséquences physiques et physiologiques subites lors des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.
- Conseils permettant d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérences (Gravillons, ralentisseurs, peinture au sol...)
- Analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant des motocyclettes légères et des tricycles à moteurs.

Phase 2 pratique hors circulation : 2 heures

- Vérification préalable et indispensables (niveau d'huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage...).
 - Démarrer et s'arrêter en toute sécurité
 - Monter et à descendre les vitesses.
- Anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement.

Phase 3 pratique sur voies ouvertes à la circulation : 3 heures

- Adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation.
- Choisir la bonne voie et bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds.
 - Savoir négocier un virage en toute sécurité.
- Franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Tous publics



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis. Un certificat médical délivré par un médecin agréé par la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

FORMATION CERTIFIANTE

Non

SANCTION(S) DE LA FORMATION

Une carte attestant le suivi de formation est délivrée en fin de formation et devra être présentée en cas de contrôle.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'apprenant qui est informé des dates de formations disponibles.

Délais de 30 jours ouvrés à réception du dossier complet selon la demande et les organisation de planning.

MODALITÉS DE LA FORMATION

La formation se déroule en groupe maximum de 6 stagiaires est réalisée en présentiel.

Une évaluation des connaissances théoriques, et pratiques est réalisée en début de formation.

Méthode participative et active favorisant les interactions.

Supports pédagogiques utilisés : schémas, mise en situation.

Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage.

Équipement fourni :

- Motocyclette répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Équipement de radioguidage homologué.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " Moto-école ".

Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :

- Casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route.
- Gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route .
- Blouson ou d'une veste manches longues.
- Pantalon ou d'une combinaison.
- Bottes ou chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tous les éléments cités précédemment, sont évalués par l'enseignant tout au long de la formation.

Il n'y a pas d'examen final, l'enseignant lui-même estime si l'élève est apte à conduire le véhicule pour lequel il a suivi cette formation. L'élève peut, lui aussi, exprimer son ressenti et dire s'il se sent apte ou non.



MOYENS D'ENCADREMENTS

- Les élèves sont encadrés et suivis par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et de la mention deux roues.
- Le formateur est chargé d'animer et d'accompagner le groupe d'élèves vers l'acquisition de connaissances et de compétences.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto.

La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles.

Elle permet l'acquisition des connaissances et des comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêne, sans surprendre et sans être surpris.

Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

DOCUMENTS REMIS AUX ÉLÈVES

A la fin de la formation, les apprenants se voient remettre une attestation de suivi de formation par l'enseignant de l'école de conduite.

Cette attestation de suivi de formation sous forme de carte autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, le cyclomoteur n'excédant pas 125 cm³.

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre : le conducteur de motocyclette légère devra présenter cette attestation de formation ainsi que l'attestation de leur compagnie d'assurance.

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITES

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN

208 Avenue Marechal Joffre

66 000 PERPIGNAN

06.59.69.00.66

@ : contact@so-permis.com

WWW.SO-PERMIS.COM

